

MODALITES ET ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

BOURSE HEMOSTASE ET TRANSFUSION

Dans le cadre de son fonctionnement la SFAR favorise des actions de recherche clinique ou expérimentale spécifiques à l'Anesthésie-Réanimation.

En partenariat avec le laboratoire CSL Behring, et en collaboration avec le Groupe d'Intérêt en Hémostase Péri-opératoire, la SFAR attribuera une bourse de 15 000 euros destinée à aider un médecin anesthésiste réanimateur, à la réalisation d'un projet de recherche sur le thème de l'**Hémostase et la Transfusion**.

1- Eligibilité :

La Bourse est ouverte à tous les anesthésistes réanimateurs diplômés ou en formation sous réserve d'être à jour de cotisation pour l'année 2019.

2- Pièces à fournir :

Le dossier de demande doit comporter :

- Formulaire de demande
- Demande de bourse de recherche selon le modèle téléchargeable en ligne.

Seuls les dossiers de candidatures complets et soumis en ligne sur le site de la SFAR seront examinés.

3 - Les obligations du candidat :

Dans l'hypothèse où la demande de bourse serait acceptée par la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation le candidat s'engage à :

1. à faire état du soutien de la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation (en français dans le texte) dans tous les travaux publiés à partir du projet de recherche soumis (Le Dr X a bénéficié d'une bourse de la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation).
2. à faire état du soutien de CSL Behring (en français dans le texte).
3. à soumettre les travaux de recherche effectués au congrès annuel de la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation.
4. à fournir un pré-rapport, à la fin de la durée de la bourse, et un rapport final des travaux de recherche effectués, au plus tard 2 ans après la fin de la bourse, et à

les adresser au Comité Scientifique de la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation. Ceci pourra être assorti d'une publication (rapport court, revue générale et/ou article original) dans les revues scientifiques de la SFAR.

5. à ne pas avoir bénéficié d'une autre bourse de la SFAR dans les deux dernières années.
6. à ne présenter qu'un seul projet par équipe ou service.
7. à ne pas faire partie d'une équipe rattachée à un laboratoire pharmaceutique.

4 - Calendrier :

Dates limites de dépôt des dossiers de candidature et calendrier :

- Date d'ouverture de la soumission : 02 avril 2019
- Date de clôture de la soumission : 07 juin 2019 (23h59 heure de Paris)
- Annonce des résultats lors du congrès de la SFAR du 19 au 21 septembre 2019

5 - Sélection :

Les candidatures présentées seront examinées par le jury suivant et soumis pour approbation au Conseil d'administration lors de la séance de juin 2019.

**Pr Catherine Paugam (Présidente du comité scientifique),
Pr Pierre Albaladejo (Président du GIHP),
Dr Fanny Bonhomme (HUG Genève)
Pr Annick STEIB (PU Strasbourg),
Pr Philippe Nguyen (PU Reims).**

6- Contacts :

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez contacter :

Professeur Pierre Albaladejo : Palbaladejo@chu-grenoble.fr

Jean-Emmanuel Cumplido, Gestion administrative SFAR : jecumplido@sfar.org
